

Octobre 2002



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

SEIZIEME SESSION

Tenerife, Espagne, Octobre 22-24 2002

INDICATEURS D'EVALUATION DES ORGANES REGIONAUX DE PECHE

INTRODUCTION

1. La Deuxième Réunion des Organes ou Administrations Régionales FAO et Non FAO des Pêches s'est tenue à Rome les 20 et 21 février 2001¹. Au programme figurait la question des indicateurs d'évaluation de la performance des Organes Régionaux des Pêches. Les documents relatifs à cette réunion se trouvent sur le Website de la FAO : <http://www.fao.org/waicent/search/default.asp>.

Les Indicateurs d'Evaluation de la Performance des Organes Régionaux des Pêches

2. La Première Réunion des Organes Régionaux FAO et Non FAO des Pêches, tenue en 1999 a conclu qu'il était nécessaire d'évaluer la performance des organes régionaux des pêches dans les domaines de la gestion viable des ressources halieutiques, de l'aménagement de l'environnement et des bénéfices qu'en tirent leurs membres respectifs. Le Secrétariat a proposé que le document FI : RFB/II/2001/3, conçu pour répondre à cette conclusion de la première réunion, présente un cadre général des indicateurs pouvant servir à mesurer la performance des ORP quant à la réalisation de leurs objectifs et de leur engagement vis-à-vis de leurs responsabilités. Il a conclu que l'évaluation de la performance devra nécessairement tenir compte des différences au niveau des attributions et des rôles des ORP ainsi que des différents niveaux de leur évolution. A cet effet, le document n'a pas fait de recommandations spécifiques mais a seulement présenté un cadre général pour l'évaluation de la performance avec des indicateurs pour les différents domaines. Il a été proposé que quelques-uns des indicateurs de gestion contenus dans le Guide Technique No. 8 du Code de Conduite pour la Pêche Responsable pourront aussi servir à cet effet.

3. La plupart des représentants ont indiqué que l'évaluation devrait être effectuée par les ORP eux-mêmes, ce qui leur permettra d'améliorer leur performance et que certains indicateurs pourraient être utiles à cet effet. Les participants ont jugé que le document préparé par le Secrétariat constitue un ensemble général de critères appropriées pour l'auto-évaluation. Par contre, un grand nombre des participants étaient aussi de l'avis que la définition générale d'un cadre d'indicateurs pour les Organes des Pêches était assez complexe et que le sujet devrait être examiné davantage au sein des organes régionaux de pêche eux-mêmes. Quelques participants ont proposé que les résultats de cette concertation soient encore examinés lors de réunions ultérieures des administrations et organes régionaux des pêches.

4. Les participants ont échangé des expériences sur les méthodes actuelles d'évaluation de la performance. Il a été signalé par exemple, que certaines des propositions du Secrétariat comportaient des éléments d'auto-évaluation pour ce qui est des programmes d'activités et des budgets ou bien du réengagement des Secrétaires. Un participant a signalé qu'en outre, des vérificateurs externes ont été engagés pour examiner le programme général de l'organe des pêches.

¹ Report of the Second Meeting of FAO and non-FAO Regional Fishery Bodies or Arrangements. Rome, 20-21 February 2001 *FAO Fisheries Report*. No. 645. Rome, FAO. 2001. 26p

5. La plupart des participants ont indiqué que l'évaluation de la performance des membres des ORP était problématique et délicate. Il a été par exemple suggéré que le niveau du budget/financement ainsi que les taux de participation aux réunions pourraient être le reflet de l'engagement des participants. Il a cependant été noté que les tendances de participation de certains pays en développement pourraient être dues à des problèmes financiers plutôt qu'à un manque d'intérêt vis-à-vis des activités de l'organe. L'efficacité des programmes d'inspection et le degré d'adhésion des membres aux décisions portant gestion des pêches ont également été mentionnés comme étant des moyens d'évaluation de la performance. Dans la plupart des cas, il a été noté que l'évaluation quantitative de la performance des membres pourrait s'avérer difficile.

6. Quelques participants ont indiqué qu'un certain nombre d'indicateurs étaient déjà en application. Dans la Mer Baltique, des indicateurs du développement durable étaient régulièrement évalués pour les aspects biologiques (la biomasse des stocks transfrontaliers, la mortalité des poissons, le recrutement), économiques (captures par pays, effort de pêche, consommation moyenne par personne) et sociaux, (le nombre de pêcheurs à plein temps par pays) de la pêche.

7. Tout en acceptant en principe la nécessité de mettre au point des indicateurs de performance et des codes de conduite connexes, les participants ont mis l'accent sur le fait qu'il existe des différences au niveau des divers organes de pêche quant à leurs attributions, les espèces couvertes, la situation économique de leurs membres, leurs systèmes de gestion, etc. et que par conséquent il était difficile d'élaborer des indicateurs généralement applicables à tous les ORP. Il a également été signalé que le coût de certaines méthodes d'évaluation, telles les vérificateurs externes et les systèmes formels de contrôle de la qualité pourraient s'avérer onéreux.

8. Pour conclure, il a été posé aux Secrétariats des ORP, la question de savoir s'ils estiment que : (i) la mise au point d'indicateurs et de points de référence pour les pêches régionales était opportune, et (2) qu'il est nécessaire d'entamer un processus d'élaboration d'autres matériels dans ce domaine.

9. Actions Proposées par le Comité

L'attention du Comité a été attirée sur l'information ci-dessus. Le Comité est invité à faire des propositions à la troisième réunion des Organes Régionaux des Pêches prévue pour les 3 et 4 mars 2003.